

Compte rendu de la séance du jeudi 08 juillet 2021

Président : SENTUBERY -CHAGNOT Patricia

Secrétaire : BIRADES Céline

Présents :

Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Madame Marylis DUBAU-GRAGNON, Monsieur Christian FERRER, Madame Céline BIRADES, Madame Marie-Pierre BRAU-NOGUE, Madame Laurence CARRERE, Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Monsieur Jean-Marc MEYSONNET, Monsieur Damien VERLEY

Excusés :

Madame Camille DUBOé, Madame Madialéna DUTHU, Madame Anne-Christine JEANGRAND

Réprésentés :

Monsieur Christophe PAGEZE par Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Monsieur Christophe GASSET par Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Monsieur Robert LAPORTE par Madame Céline BIRADES

ORDRE DU DU JOUR

1- FINANCES :

- décisions modificatives

2 - TERRAIN COMMUNAL :

- point sur vente

3 - Maison SEREIN

- exposé de la situation

4 SMAEP :

- approbation statuts

5- MARCHÉ

- présentation projet

6 - MOBILITE DOUCE :

- présentation projet

7 - INFORMATIONS DIVERSES :

- école

- point sur la DETR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2021
- Finances : la signature de l'acte de vente de la maison Trouillé aura lieu le vendredi 16 juillet 2021 et permettra de faire des décisions modificatives sur le budget principal de la commune.
- Terrain communal : plusieurs personnes se sont présentées pour le prix de ce terrain. Prix de 50 €/m²
- Maison SEREIN : **point ajourné**
- SMAEP : En application de la loi NOTRe, la Communauté de communes Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est substituée à la commune d'Arcizac-Adour au sein du syndicat depuis le 1er janvier 2020.

De fait, le syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable du Haut Adour est devenu un syndicat mixte, conformément à l'arrêté préfectoral n° 65-2020-01-27-004 du 27 janvier 2020.

Cette modification de structure doit nécessairement passer par une modification des statuts du syndicat (dénomination, composition, représentativité notamment).

Madame La Maire présente au conseil municipal le projet de statuts et propose leur adoption.

Le conseil municipal, après avoir entendu Madame La Maire et après en avoir délibéré, décide :

- à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts du syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.
- Marché du village : la parole est donnée à Damien Verley et Marie-Pierre BRAU NOGUÉ sur ce dossier puisque Madame La Maire leur avait demandé de gérer ce dossier.

Après avoir rencontré la Directrice, il a été décidé de ne pas partir sur un marché régulier dans la commune. On s'oriente donc vers un marché de nuit, en partenariat avec le Comité des Fêtes. Celui-ci est prévu le mercredi 4 août 2021. Il permettra de créer une animation pour les Pouzacais après une période sanitaire très particulière. L'esprit de ce marché, c'est de mettre en avant les petits producteurs, tout en donnant une touche culturelle à l'événement.

La soirée se déroulera de 18h à 23h : ouverture du marché avec la compagnie L'Embrouillaminie (danse, hip-hop et cirque) (coût 600 €) qui aura

lieu sur le parvis herbeux derrière la salle omnisports. Dès 19h, apéritif animé par les Athmics (coût 400 €) et possibilité de se restaurer sur place (grillades (boucherie Rami) et frites).

La soirée se clôturera par un lâcher de lanternes.

- Mobilité douce : la parole est donnée à Jean-Marc MEYSONNET, désigné par Madame La Maire, pour gérer les diverses possibilités de mobilité douce à envisager dans le village. Il expose les premiers éléments que la municipalité pourrait avoir comme réflexion sur le sujet.

- Informations diverses :

point sur l'effectif de l'école : 90 élèves prévus à ce jour.

Dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, Madame la Maire est autorisée à signer la convention de financement qui comporte une aide financière de 7 620 € sur le montant total du projet qui s'élève à 14 775 €

Point sur la DETR : les travaux pour la requalification du cœur du village (déplacement des jeux de la place d'Artiguelongue vers la place du Coustou) devraient commencer dans le courant de l'été, mais nous sommes confrontés à un retard de matériaux

Séance levée à 20h00